

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

### Projet d'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse du sanglier dans le département de l'Aisne pour la Campagne 2023-2024

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public de cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement du **06/03/2024 au 26/03/2024**.

Cet acte administratif fixe :

- les dates d'ouverture et de clôture de la chasse du sanglier dans le département de l'Aisne pour la Campagne 2023-2024 ;

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation seront :

↗️ publiées sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne:

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr)

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **26 mars 2024**

LAON, le 5 mars 2024

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

